

Le 28 janvier 2015

COMITE TECHNIQUE ACADEMIQUE



COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 26 MARS 2015

Membres présents/

Représentants de l'Administration :

Madame Marie-Danièle CAMPION, Recteur de l'Académie de Clermont-Ferrand, Chancelier des Universités

Représentants des Personnels :

Monsieur Daniel CORNET, UNSA Titulaire
Monsieur Bruno BISSON, UNSA Suppléant remplaçant titulaire
Madame Claire CHARBONNEL, UNSA Titulaire
Madame Anne-Marie SO, UNSA Titulaire

Monsieur Patrick LEBRUN, FSU Titulaire
Monsieur Stéphane ZAPORA, FSU Titulaire
Madame Sabine MARTEL, FSU Suppléante
Madame Béatrice MANENE, FSU Suppléante remplaçant titulaire
Monsieur André MAROL, FSU Suppléant

Monsieur Frédéric ABRIOUX, FO Suppléant remplaçant titulaire
Monsieur Patrick MERIC, FO Titulaire
Madame Evelyne BREUL, FO Suppléante

Madame Michèle ALDON, Sud-Education Suppléante remplaçant titulaire

Membres de l'Administration invités par Madame le Recteur :

Monsieur Didier GAUTEREAU, Secrétaire Général Adjoint – Directeur de la Prospective et de l'Organisation Scolaire – Rectorat
Madame Béatrice CLEMENT, Secrétaire générale adjointe, Directrice des affaires financières et générales, Rectorat
Monsieur Francis MICHARD, Délégué académique à la formation professionnelle initiale et continue, Rectorat
Madame Catherine VEYSSIERE, Infirmière Conseillère technique auprès de Mme le Recteur, Rectorat
Madame Marilyn REMER, Inspectrice d'académie, Directrice Académique des Services de l'Education Nationale du Cantal
Monsieur Jean-William SEMERARO, Inspecteur d'académie, Directeur Académique des Services de l'Education Nationale de la Haute-Loire
Madame Brigitte MALVY, Secrétaire générale Direction Académique des Services de l'Education Nationale du Puy de Dôme
Monsieur Gérard POUX, Chef du Service Académique d'Information et d'Orientation, Rectorat
Madame Françoise BARACHET, Doyenne des IA-IPR, Rectorat
Monsieur Charly PENAUD, IEN-ET, Rectorat

Monsieur Gautereau, en raison de l'absence de Madame le Recteur et de Monsieur GUILLON, Secrétaire général de l'Académie, ouvre la séance à 14 heures¹⁰ et propose un aménagement au déroulé de l'ordre du jour et notamment la possibilité d'aborder les points relatifs aux diverses mesures de créations/ suppressions.

Point 1 de l'ordre du jour:
Approbation du Compte-rendu du 26 Janvier 2015

Approbation à l'unanimité.

Monsieur MERIC (FO) souhaiterait obtenir des informations complémentaires au sujet de la situation de l'école maternelle J. Zay de Cusset au regard du dispositif REP.

Monsieur GAUTEREAU, confirme que des échanges sont actuellement en cours avec la Centrale, et sitôt des informations obtenues, elles feront l'objet d'une communication.

Point 2 de l'ordre du jour:
Mouvement des postes enseignants des Collèges et SEGPA

Monsieur GAUTEREAU donne lectures des divers documents et additifs et invite les représentants syndicaux à intervenir sur des points précis.

Monsieur ZAPORA (FSU) demande de revenir sur la suppression annoncée du poste P2022 Lettres-Anglais à la SEGPA de J. Ferry Vichy

Monsieur GAUTEREAU confirme la suppression du poste P2022 et poursuit la lecture des documents en abordant le département du Cantal.

Monsieur LEBRUN (FSU) souhaite attirer l'attention sur la situation d'un personnel en Arts plastiques sur le Collège B. Pascal de St-Flour qui aurait un service partagé sur 3 établissements.

Monsieur GAUTEREAU, confirme que cette situation sera instruite à nouveau.

Monsieur ABRIOUX (FO) intervient sur l'enseignement des langues vivantes et notamment la situation de l'italien au Collège le Monteil de Monistrol s/Loire.

Monsieur GAUTEREAU, précise qu'en raison de la réforme du Collège, des incertitudes demeurent sur l'enseignement de la LV2 en 5^{ème} et il ne semble pas opportun, au regard du peu d'éléments disponibles, d'envisager des créations en LV. Il poursuit la lecture des documents et aborde les départements de la Haute-Loire et du Puy-de-Dôme.

Point 3 de l'ordre du jour :
Mouvement des postes enseignants des Lycées et SGT

Monsieur MERIC (FO) demande à ce que le poste d'esthétique offert en L au mouvement au sein de la SGT du Lycée M. Curie de Clermont-Fd, soit proposé aux PLP et donc transformé en P.

Monsieur GAUTEREAU, répond favorablement à cette demande.

Monsieur ABRIOUX (FO) intervient sur le poste identifié SPEA crée au Lycée S. Weil du Puy-en-Velay et sur le poste d'Espagnol au Lycée La Fayette de Brioude.

Monsieur GAUTEREAU, sur le premier point, confirme que ce poste conservera sa spécificité académique et sur le second point, renvoie aux propos déjà tenus relativement à la réforme du Collège.

Points 4 et 5 de l'ordre du jour :
Mouvement des postes enseignants des LP et SEP et EREA

Monsieur GAUTEREAU, donne lecture des documents et additifs.

Monsieur MERIC (FO) intervient sur la situation du LP R. Claustres de Clermont-Fd et demande s'il serait possible d'envisager la création de postes dans les disciplines Lettres-Anglais et Maths-Sciences ?

Monsieur GAUTEREAU, répond que ces créations sont conditionnées par les ouvertures réelles de la 2nd GT et de la 1^{ère} STI2D, or rien ne permet à ce stade de considérer comme certaines ces ouvertures. Si ces créations devaient se réaliser et que les phases d'affectations ne permettent pas d'ouvrir réellement ces formations, on se retrouverait dans une situation d'excédents difficilement résorbables.

Madame le Recteur, reprend la présidence de l'instance à 14h45.

Points 6-7 et 8 de l'ordre du jour :
Mouvement des postes de Documentation, d'Education et Orientation

Monsieur GAUTEREAU, poursuit sur la lecture des documents relatifs aux mesures de Suppressions/ Créations de postes de Documentation, Education et Orientation et précise que les 2 postes de CPE supprimés au LP Vercingétorix de Romagnat, seront réimplantés au sein du Lycée La Fayette de Clermont et E. Chabrier d'Yssingeaux.

Monsieur POUX, intervient sur la suppression d'un poste au sein du CIO d'Aurillac, et rappelle que c'est la charge de travail qui est appréciée ; or, l'instruction menée a fait apparaître 2 situations critiques :

- L'une en raison d'une charge de travail importante : CIO d'Yssingeaux ;
- L'autre en raison d'une charge de travail moindre : CIO d'Aurillac.

On procède donc à un redéploiement, afin de renforcer Yssingeaux.

Points 9-10 et 11 de l'ordre du jour :
Mouvement des postes Administratifs, Assistants-sociaux et Infirmiers

Monsieur GAUTEREAU donne lecture des documents et notamment des additifs relatifs aux postes gagés des GRETA. Il précise également, que lors des prochains CTA relatifs aux personnels administratifs, les données chiffrées (effectifs d'élèves constatés) seront transmises aux membres du CTA.

Monsieur MAROL (FSU) intervient sur la situation de la cité scolaire J. d'Arc qui accuse un déficit de **-1.24** en personnels administratifs.

Monsieur GAUTEREAU confirme qu'1/2 poste provisoire sera attribué pour la R 2015.

Monsieur MAROL (FSU) intervient sur les postes infirmiers et souhaite des précisions sur les situations du Collège Th de Chardin à Chamalières et du LP Vercingétorix à Romagnat.

Madame VEYSSIERE précise qu'il s'agit d'une simple redistribution et que désormais le poste implanté sur le Collège Th de Chardin, qui auparavant assumait à hauteur de 50% l'EREA de Romagnat, sera désormais affecté en totalité au Collège. Il ne s'agit nullement d'une suppression de poste à l'EREA.

Monsieur GAUTEREAU intervient sur la situation du poste infirmier du LP Vercingétorix et précise que le personnel participera au mouvement ; cependant, ce poste sera réellement réimplanté lorsque la carte cible des secteurs infirmiers du 63 aura été menée à son terme. Néanmoins, un 1/2 poste provisoire est acté au profit du Lycée la Fayette de Clermont-Fd à compter de la R2015.

Monsieur MAROL (FSU) intervient sur les postes de laboratoire et réclame une implantation sur le Lycée E. Chabrier d'Yssingeaux.

Monsieur GAUTEREAU répond favorablement à cette demande, tout en précisant que dans la mesure où le plafond d'emplois correspond au nombre de supports implantés en eple, cette création aura une répercussion sur les moyens provisoires accordés au mois de juin 2015 pour la R2015.

Monsieur LEBRUN (FSU) demande à ce que les avis soient globalisés.

Déclaration liminaires

Monsieur LEBRUN pour la FSU (Annexe n°1)

Monsieur BISSON pour l'UNSA (Annexe n°2)

Monsieur ABRIOUX pour FO (Annexe n°) document en attente

Madame ALDON pour Sud-Education (Annexe n°4)

Madame le Recteur, intervient sur les divers points abordés lors des déclarations liminaires :

Sur la réforme territoriale, les académies ont commencé à se rencontrer dès le 24 mars sur Lyon afin d'aboutir ensemble à un diagnostic partagé ; à l'heure actuelle il n'y a pas de schéma établi.

L'Académie s'engage à y revenir, fin avril début mai, dès que la feuille de route sera établie par le Ministère.

Concernant la situation du 1^{er} degré, au regard de l'état des lieux, notre académie n'apparaît pas « mal dotée ».

Madame Marilynne REMER, Directrice Académique des Services de l'Éducation Nationale du Cantal, intervient sur la convention du Cantal et précise qu'il s'agit de la 1^{ère} dans son genre même si elle a pu paraître inquiétante en raison notamment d'une éventuelle faveur faite au département du Cantal.

Le Ministère est resté très attentifs aux territoires ruraux.

Ce ne sont pas les élus qui font la carte, cela relève de la responsabilité de l'Éducation Nationale. Il ne s'agit pas d'une responsabilité partagée.

Cette approche territoriale est une caractéristique de notre Académie, car il y a une dispersion des écoles, Collèges et Lycées

On constate une dispersion de la réponse scolaire.

Madame le Recteur, précise que l'Éducation Nationale entend assumer ses responsabilités.

Sur le 2nd degré et notamment sur l'allocation progressive de moyens au profit des Collèges, la centrale a intégré les REP et REP+ ainsi que les évolutions démographiques.

On ne peut pas soutenir que les Collèges non REP ou non REP+ ont été moins bien traités par rapport à d'autres académies.

Nous disposons avec APAE de comparaisons objectives entre établissements comparables d'autres académies. Ce n'est pas parce qu'il y a des REP et REP+ qui consomment des moyens, que les autres sont moins bien dotés.

Monsieur GAUTEREAU rappelle que vouloir faire le lien entre l'évolution de la dotation de certains établissements et l'Éducation prioritaire constitue un raccourci facile. Certaines modifications de DGH résultent de modifications de structures. L'Académie ne « raisonne pas à l'élève ».

Monsieur CORNET (UNSA) rappelle qu'on ne peut s'aligner sur ce qui est pire.

Madame le Recteur, rappelle que les modalités de calcul de cette Académie privilégient les Collèges.

En fait, on a procédé à un calcul différent sur les DGH des Collèges. Ce n'est pas l'Éducation prioritaire qui a pris des moyens aux autres établissements.

Monsieur LEBRUN (FSU) déplore l'utilisation de l'expression « eples favorisés ».

Les postes créés permettent simplement d'éviter l'explosion et le blocage total du système, car la réforme des REP et REP+ a été faite à moyens constants.

Monsieur ABRIOUX (FO) déplore les conditions de travail avec une trentaine d'élèves par classe.

Madame le Recteur, rappelle que la convention de l'Allier vise à maintenir le maillage territorial fort. Il faut désormais travailler avec les nouveaux élus des Conseils Départementaux et les organisations syndicales. Des conventions de réciprocité, existent déjà dans le cadre du CGET (Commissariat général à l'égalité des territoires) notamment entre Lyon et Aurillac ; il y aura nécessairement des réflexions partagées sur les territoires ruraux. Concernant la réflexion sur l'offre de formation, le schéma stratégique ne prévoit pas de réduction de l'offre.

Monsieur MICHARD, Délégué académique à la formation professionnelle initiale et continue, Rectorat, rappelle qu'on peut noter une augmentation de l'offre de formation, avec notamment les Mentions complémentaires et la filière STI2D ouvertes au LP R. Claustres, mais également le BMA de la cité scolaire J. Monnet d'Yzeure.

Monsieur MERIC (FO) précise que l'apprentissage ne constitue pas forcément un « plus » et qu'il conviendrait de plutôt privilégier la formation initiale.

Monsieur GAUTEREAU intervient sur les ULIS et confirme qu'il n'y a pas de suppression de postes et que les services académiques sont dans l'attente de projets d'établissement justifiant les heures demandées. On note des ULIS en totale inclusion dont le coût est différent de celles qui ne peuvent d'un tel niveau d'inclusion en raison des handicaps des élèves.

Madame le Recteur, insiste sur l'existence de dispositifs à construire avec l'appui du Conseiller technique ASH. Des projets pédagogiques d'ULIS peuvent donc être présentés.

Monsieur LEBRUN (FSU) aborde le cas des divers avis soumis au vote

Avis FSU
Exercice du droit syndical des non titulaires NON SOUMIS AU VOTE
Pour :
Contre :
Abs :

Madame le Recteur demande à ce que cet avis fasse l'objet d'une saisine du Ministère afin d'obtenir des éclaircissements.

Avis FSU (Annexe n°5)
Droit à la formation pour les non titulaires
Pour : 10 Unanimité
Contre :
Abs :

Avis FSU (Annexe n°) document en attente
CIO
Pour :
Contre :
Abs :

Madame le Recteur, précise, concernant l'avis sur le devenir des CIO, qu'à ce jour aucun Président de Conseil général n'a émis le souhait d'un désengagement. Il existe des CIO d'Etat et des CIO départementaux.

Monsieur POUX, Chef du Service Académique d'Information et d'Orientation, intervient sur la carte cible des CIO et rappelle la volonté du Ministère de réfléchir à une carte afin de répondre aux besoins des territoires, en tenant compte des CSP, du décrochage scolaire...

**Avis FSU/ FO (Annexe n°5)
Réforme du Collège
Pour : 6
Contre :
Abs : 4**

**Avis FSU (Annexe n°5)
RIFSEEP
Pour : 10 Unanimité
Contre :
Abs :**

**Avis FO (Annexe n°) document en attente
Enquête satisfaction 43
Pour : 10 Unanimité
Contre :
Abs :**

Madame le Recteur déplore la médiatisation de ce genre de démarche.

**Avis FO (Annexe n°) document en attente
TRMD
Pour : 10 Unanimité
Contre :
Abs :**

Monsieur GAUTEREAU précise qu'il conviendrait d'envisager une réunion avec le SNPDEN afin de définir précisément les attentes et ce qui doit faire l'objet de débats au sein du CA de l'établissement.

Madame le Recteur, ajoute que cette question sera abordée lors d'un prochain groupe BLANCHET.

**Avis FO (Annexe n°) document en attente
Personnels de laboratoire en Collèges
Pour : 6
Contre
Abs : 4**

**Avis FO/ FSU (Annexe n°) document en attente
Certification langues
Pour : 10 Unanimité
Contre :
Abs :**

Avis FO (Annexe n°) document en attente
Epreuves LV2
Pour : 6
Contre :
Abs : 4

Avis Sud Education (Annexe n°6) Nouvelle rédaction demandée
AESH
Pour :
Contre :
Abs :

Monsieur GAUTEREAU demande à Madame ALDON (Sud Education) un complément d'information concernant ce dernier point. La réponse interviendra par la suite.

Questions diverses

Situation du LP C. Claudel et du Collège du Mayet de Montagne au regard de l'Education prioritaire

Monsieur GAUTEREAU rappelle que ces deux établissements étaient déjà en clause de sauvegarde ; En août 2011, un arrêté rectoral a donné une base réglementaire aux indemnités liées à ce statut et qui auraient dû cesser au 31/08/2014. Un courrier a été adressé afin de procéder au paiement exceptionnel pour l'année 2014/2015.

Madame le Recteur souhaite qu'on y regarde de plus près et demande un rétablissement des indemnités pour 3 ans conformément aux engagements pris.

LP Vercingétorix

La FSU souhaitait un point sur le transfert des personnels : ont-ils tous été transférés ?

Monsieur GAUTEREAU répond par l'affirmative, sauf pour le poste infirmier internat.

Présidence des CA par une personnalité qualifiée extérieure

Conformément aux termes de l'article R421-21 du Code de l'Education,

« Conformément à l'article 39 de la loi n° 2005-380 du 23 avril 2005 d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école, dans les lycées d'enseignement technologique ou professionnel, le conseil d'administration peut, sur proposition du chef d'établissement, à titre expérimental et pour une durée maximale de cinq ans, décider que son président peut être désigné parmi les personnalités extérieures à l'établissement siégeant en son sein.

Dans ce cas, le conseil d'administration procède à l'élection de son président, pour une durée d'un an, par une délibération distincte.

Le président élu exerce les compétences dévolues au président du conseil d'administration. Le chef d'établissement reste membre du conseil d'administration avec voix délibérative et conserve la présidence des autres instances de l'établissement »

Conventionnement CPGE/ Universités

Madame le Recteur précise que deux lycées sur les dix porteurs de CPGE dans l'académie ont vu leur conseil d'administration refuser la signature de la convention entre lycées et Universités clermontoises prévoyant les passerelles avec attribution de crédits ECTS.
Les conseils d'administration des autres établissements ont voté pour. Les autres lycées ont donc démarré le circuit de signature, 5 proviseurs/directeurs ont déjà signé, sur les 8 lycées qui ont validé la convention.

OTT

Monsieur MAROL (FSU) demande un groupe de travail

Madame CLEMENT, Directrice des affaires financières et générales, rappelle qu'il s'agit d'un outil de gestion des congés et non du temps de travail ; l'expression utilisée semble mal appropriée. Actuellement 46 agents testent cette application (DIFAGE, DEC, DPE) ; Au 30 juin il y aura un redéploiement sur les services du Rectorat souhaitant l'utiliser.

Régime indemnitaire, reliquat

Un document synthétique est lu en séance.

Visites médicales et dépistages

Monsieur MAROL (FSU) demande à ce que le CTA se saisisse du dossier lorsque les textes seront publiés.

AED

Monsieur GAUTEREAU confirme qu'il n'y a eu, ni augmentation, ni diminution des crédits.

Avancement des personnels non titulaires enseignants

M CORNET (UNSA) : souhaite qu'une réflexion s'engage sur ce sujet et précise que certaines académies ont mis en place un grille d'avancement pour ces personnels.

Madame le Recteur demande que des exemples soient communiqués aux services du rectorat pour alimenter la réflexion sur ce sujet.

Remboursement des frais de déplacement pour services partagés

Monsieur CORNET (UNSA) fait part de certaines situations où les défraiements s'effectuent sur la base du tarif SNCF alors que le déplacement n'est matériellement pas possible avec ce mode de transport.

Madame CLEMENT précise que ces cas doivent être signalés aux services et que, lorsque la demande est justifiée, la base de remboursement peut évoluer.

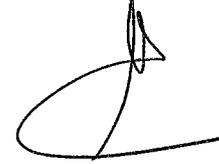
Madame le Recteur, lève la séance à 19 heures 05

Le Secrétaire Adjoint de séance,



Daniel CORNET

Le Recteur de l'Académie
de Clermont-Ferrand,



Marie Danièle CAMPION